

---

**Direction Générale de l'Administration et des Ressources Humaines**  
Direction du Patrimoine et de la Sécurité  
Service des Etudes et des Travaux Immobiliers

**RÉPONSES AUX QUESTIONS DES CANDIDATS À L'APPEL À CANDIDATURE D'ARCHITECTES POUR LA CONSTRUCTION DE L'AGENCE AUXILIAIRE DE LA BCEAO À TENKODOGO AU BURKINA FASO**

N°	Questions	Réponses
1	Le dépôt physique en personne à Ouagadougou est-il la seule méthode acceptée ?	Le dépôt physique en personne n'est pas une exigence du règlement du concours
2	Est-il possible d'envoyer le dossier (clés USB sous enveloppe scellée respectant l'anonymat) par voie postale sécurisée ou par service de messagerie express (ex: DHL, FedEx) à l'adresse indiquée à Ouagadougou ?	Le dossier peut être transmis par toute voie garantissant l'anonymat du soumissionnaire. Toutefois, <b>c'est la date de sa réception à l'Agence Principale de la BCEAO à Ouagadougou qui fera foi. Celle-ci ne devra en aucun cas dépasser la date limite de dépôt qui sera fixée dans l'avis d'appel d'offres.</b>
3	Le dépôt par l'intermédiaire d'un représentant mandaté est-il autorisé ?	Le dépôt du dossier peut être effectué par toute personne. Toutefois, cette personne ne devra pas être connue des Services de la BCEAO. A cet égard, les candidats devront s'assurer que seule l'identité du déposant est mentionnée sur le colis sans référence au nom du cabinet.

